|  |
| --- |
| **ALLOCUTION DU BATONNIER NGNIE KAMGA JACKSON FRANCIS, PRESIDENT DE LA CIB A L’OCCASION DE LA CEREMONIE OFFICIELLE D’OUVERTURE DU 32EME CONGRES DE LA CIB A PORT AU PRINCE****06 DECEMBRE 2017** |

Monsieur le Président de la République d’Haïti,

Monsieur le Président du SENAT, Président de l’Assemblée Nationale,

Monsieur le Premier Président de la Cour de Cassation

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les Autorités administratives et judiciaires, tout protocole observé,

Monsieur le Directeur des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique de l’OIF, cher **Georges NAKSEU**, représentant Madame la Secrétaire Générale de l’organisation,

Monsieur le Bâtonnier de Port-au-Prince, Président de la Fédération des Barreaux d’Haïti, **cher ami STANLEY**,

Messieurs les Bâtonniers des Barreaux d’Haïti,

Monsieur le Président désigné de l’Union Internationale des Avocats, Monsieur le **Bâtonnier BAADHIO**, cher ami,

Monsieur le Président de la Conférence des Barreaux de l’espace OHADA, **cher DAOUDA**

Monsieur le Président du Conseil National des Barreaux de France, **cher Pascal,**

Monsieur le **Bâtonnier Jacques MIGAN,** Directeur du CIFAF,

Monsieur le Bâtonnier **LAWSON** du Togo, PCA du CIFAF,

Madame la vice Bâtonnière du Barreau de Paris, **chère Dominique**,

**Messieurs les Bâtonniers**

**ABBE YAO** de Côte d’Ivoire

**Edouard MUKENDI** de Kinshassa Gombe,

**Coco KAYUDI** de Kinshassa Matete,

**DOMINIQUE NICOLAS** de La Martinique

**ROSOCASSILDE MAGALI** de la Guyane

**Messieurs les Bâtonniers émérites**

**Bernard VATIER** du Barreau de Paris, Secrétaire Général de notre Conférence,

**Robert DOSSOU** du Bénin, mon cher grand frère,

**DEBOSQUE** de Lille,

**RIQUIER** de Versailles

**PAULUS** de COLMAR

**CHABERT** de Rouen,

**Patrice MONTHE** du Cameroun**,**

**AQUEREBURU** du Togo

**HORRENBERGER** de Bordeaux,

**GRONDIN** de Québec,

**LOUZE DONZENAL Lucie** de La Guyane

**LUCIEN ALEXANDRINE** de La Martinique

**DANIEL ROMAIN** de La Martinique

**Mesdames et Messieurs les chefs de délégation**

Du Sénégal, **Ali FALL**

Du Bénin, **Nadine DOSSOU**

Du Canada,

Du Québec

Du Mali,

Du Niger,

Du Tchad,

De Lausanne et de Suisse,

De Bruxelles et de Belgique,

De Marseille,

J’en oublie certainement, l’exercice d’inventaire est difficile, et je sais que je suis pardonné pour les omissions,

**Mes très chers Confrères,**

**Distingués invités,**

**Mesdames et Messieurs,**

Ma première impression de la ville de Port-au-Prince, capitale d’Haïti où j’ai le sentiment de revenir, alors que je ne l’ai découverte que dimanche 03 décembre 2017,

Ma première impression, disais-je, a été, au-delà du plaisir de retrouver à l’aéroport **Me Monferrier DORVAL**, puis ensuite **le Bâtonnier STANLEY**, une espère de colère contenue…

Seize heures cumulées de voyage en avion entre le Cameroun, mon pays, et Port-au-Prince, c’est long… quel que soit le confort de l’aéronef… c’est long quelle que soit le plaisir que l’on éprouve en écoutant le Compas ou le zouk…

Assis ou couché ou même debout, et plus sûrement enchainé dans les cales insalubres d’un vieux négrier pendant des mois… par mer agitée…

J’imagine aujourd’hui, mieux qu’hier, quelles ont pu être les souffrances endurées par mes aïeuls devenus Haïtiens… ou Guadeloupéens, ou Martiniquais, ou Guyanais, ou Jamaïcains ou Américains…

J’imagine aujourd’hui, bien mieux qu’avant-hier, le désarroi de ceux de mes arrières grands parents restés en Afrique, que l’âge avancé a sauvés d’une déportation certaine, à moins qu’ils n’aient dû leur salut qu’à la maladie…

Même en terre Haïtienne, la CIB ne commémore pas la traite des Noirs, loin s’en faut… Ce n’est pas sa vocation…

Dans ce pays de **Sidney Poitier**, de **Louis Joseph Janvier**, de **René Philoctète**, de **Roger Dorsinville**,

Dans cette République d’Haïti, pays **d’Alan CAVE** dont les deux siècles d’indépendance constituent un juste et légitime motif de fierté non seulement pour les Haïtiens, mais également pour les Africains, je me sens chez moi… Je suis chez moi…

Dans ce pays où je m’efforce de m’interdire un retour dans la mélancolie des souvenirs, mon humanité rejaillit néanmoins, et mes pensées ne cessent de re parcourir l’histoire des miens… qui est aujourd’hui quelque part, l’histoire d’Haïti…

Dans ce pays peuplé majoritairement de descendants de mes ancêtres,

Dans ce pays qui s’est libéré du joug de l’esclavage, et qui a contribué à affranchir d’autres peuples dans les Amériques et ailleurs, mon humanité et le souvenir se convoquent à l’insu de mon plein gré… pour emprunter aux métaphores des cyclistes un peu chargés…

A Haïti, je suis bien obligé de convoquer cette humanité qui n’est pas ou qui n’est plus partagée par tout le monde…

Cette humanité horriblement remise en cause en 2017 et sans doute depuis quelques années dans son berceau, quelque part en Afrique…

QUEL PARADOXE !

**Mes chers Confrères d’Haïti, mes chers frères,**

Lyen ki kreye jodia ant avoka Ayiti ak avoka lafrik definitif…

Ansanm, nou pral ekri yon nouvo paj nan listwa limanite…

**Bâtonnier GASTON, PAPA SOUNDJATA**

Apati jodia, nou pral mache men nan men…

E Péson, mwen di bien péson pap ka anpeche nou fé wout là ansanm…

**Monsieur le Président de la République d’Haïti**

Vous nous avez fait l’honneur, non seulement de patronner le 32ème congrès de la CIB, mais également de venir personnellement et solennellement présider la cérémonie officielle d’ouverture.

Au nom de toute la Communauté d’Avocats francophones appartenant aux Barreaux membres de la CIB, et en ma qualité de Président de cette Conférence, je suis particulièrement heureux de vous accueillir ce jour.

Votre présence au milieu des Avocats, atteste de l’intérêt que vous portez à notre profession, et sans doute de l’idée que vous vous faites de la JUSTICE dont l’Avocat est un **ACTEUR ESSENTIEL…**

Votre implication personnelle dans l’organisation de notre congrès a été décisive. Le Bâtonnier GASTON nous en a rendu compte.

La Conférence par ma voix, vous exprime sa profonde et sincère gratitude.

**Monsieur le Directeur des Affaires Politiques et de la Gouvernance Démocratique de l’OIF**

Les congrès de la CIB vous sont familiers, tout comme notre profession.

Je vous souhaite la bienvenue à Port-au-Prince, à cette rencontre organisée par le plus ancien des réseaux professionnels et institutionnels de la francophonie.

Je vois dans votre présence parmi nous, la confirmation de l’engagement de l’OIF à accompagner la CIB dans ses actions en faveur de la défense de la défense et de la promotion de l’Etat de droit.

Vous voudrez bien, **Monsieur le Directeur**, transmettre à **Madame Michaelle JEAN**, Secrétaire Générale de l’OIF, nos remerciements pour son implication dans l’organisation de notre 32ème congrès.

J’associe à ses remerciements, **Monsieur Michel CARRIE** en charge du pôle Justice et Etat de droit, véritable interface entre l’OIF et le CIB.

**Mesdames et Messieurs les Bâtonniers en chaire et anciens Bâtonniers venus d’Afrique, d’Europe, de la Guyane, des Antilles,**

**Messieurs les chefs des délégations présentes à notre Congrès,**

Nous voici à Port-au Prince…

Ville qu’à Yaoundé il y a un an, nous avons ensemble et à l’unisson choisie pour abriter notre 32ème congrès.

Je prends au compte de notre Conférence, les chaleureux et confraternels remerciements que vous a adressés avant moi, le Président du Comité local d’organisation, **Me DORVAL**

Notre Conférence revit, et je fais entièrement confiance au dynamisme de celui qui sera officiellement mon successeur dans quarante-huit heures, pour la porter encore plus haut, toujours plus haut.

**Monsieur le Président de la Fédération des Barreaux d’Haïti,**

**Messieurs les Bâtonniers d’Haïti,**

Je sais de quelle ardeur et de quelle détermination vous avez dû vous armer, pour nous recevoir et rendre notre séjour agréable en terre Haïtienne.

Au nom de la Conférence, je vous dis merci pour l’accueil.

Merci pour ces exceptionnels moments de confraternité et de convivialité que vous nous faites passer à Port-au-Prince.

A tous les Avocats de Haïti, je voudrais renouveler mes remerciements pour la disponibilité, mais également à travers vous mes chers Confrères, mon admiration pour la ténacité… pour la résilience du peuple de Haïti, toujours debout en dépit des phénomènes climatiques qui n’ont pas épargné votre pays, et en dépit du fait des hommes.

Que la gratitude de la Conférence à votre endroit, trouve, mes très chers Confrères et frères d’Haïti, une force accrue dans la publicité et la solennité de cette cérémonie d’ouverture que préside le Chef de l’Etat.

**Monsieur le Bâtonnier VATIER**, Secrétaire Général de la Conférence,

**Messieurs les Bâtonniers BADARA FALL & OCHINSKY**, Secrétaires Généraux adjoints de la Conférence

Puisque je prononce ce jour ma dernière allocution de Président de notre Conférence, vous me permettrez de porter ici le témoignage vivace du plaisir que j’ai eu à travailler avec vous.

Ensemble, nous fîmes ce que nous pûmes, et je dois dire que vos conseils ont été d’une infinie utilité et d’une grande sagesse.

Avec le Bâtonnier **GASTON** **STANLEY**, vous continuerez d’écrire les pages de notre histoire, de cette histoire dont le Bâtonnier Mario STASI aurait quelques bonnes raisons d’être fier aujourd’hui…

A ceux qui m’ont accompagné au cours de cette mandature, je pense aux Administrateurs, à **Dominique TRICAUD**, notre Trésorier, à **Delphine JAAFAR**, à **MATTEO** auquel je souhaite de tout cœur un prompt rétablissement, je voudrais dire merci…

**Mes très chers et excellents Confrères,**

**Mesdames et Messieurs,**

Depuis l’Agence de Coopération Culturelle et Technique à l’Organisation Internationale de la Francophonie en passant par l’Agence Intergouvernementale de la Francophonie, les domaines de la coopération multilatérale francophone se sont étendus : Education, Energie, Environnement, Justice, Liberté de la presse, Droits de l’Homme, Etat de droit, Gouvernance démocratique, promotion de la paix, mais aussi Développement économique, sont aujourd’hui les principaux secteurs d’intervention de l’OIF…

Et ce, depuis la Déclaration du Caire de 1995, qu’accompagnait un plan d’action quinquennal, dénommé « **PLAN D’ACTION FRANCOPHONE EN FAVEUR DE LA JUSTICE, DE L’ETAT DE DROIT, DES DROITS DE L’HOMME ET DU DEVELOPPEMENT** ».

Le développement économique et social fait donc partie des objectifs poursuivis par l’OIF qui a organisé en 2016 et en 2017, les 1ère et 2ème journées de la Francophonie économique et numérique.

Le 32ème congrès de la CIB qui s’ouvre ce jour sur le continent américain, a pour thème «  LES AVOCATS FRANCOPHONES AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL »

Que vient chercher l’Avocat dans le développement économique et social ?

N’est-ce pas prétentieux que de suggérer que l’Avocat francophone aurait un rôle à jouer dans le développement économique et social ?

Je m’empresse de répondre à cette question…

Ce n’est pas prétentieux…

**Monsieur le Président de la République,**

**Mes très chers Confrères**

Dans les Etats francophones du Sud, le début du 21ème siècle a été marqué par l’adoption de plans d’émergence…

Ces plans font pour la plupart du temps, la part belle aux investisseurs qu’il faut attirer à travers des mesures incitatives : conventions d’établissements autorisant le rapatriement des dividendes, exonérations fiscales, exonérations douanières, plafonnement des indemnités de licenciement, et j’en passe…

Les politiques publiques en matière de développement économique et social, dictées en général par les prescripteurs que sont la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International, donnent l’impression d’avoir été élaborées dans les conseils d’administration des sociétés multinationales…

Ouvrir en exemption des droits de douane les marchés des pays du Sud aux marchandises produites dans les pays du Nord, contribuera-t-il à lutter contre la pauvreté dans les pays du Sud ?

Le Juriste que je suis, véritable analphabète de l’économie, émet ses plus vives réserves…

Permettre aux entreprises de licencier à leur guise, en se contentant de provisionner les indemnités de rupture des contrats de travail, et en passant par pertes et profits les drames humains qui se profilent derrière les pertes d’emploi, contribue-t-il à réduire la pauvreté dans les pays du Sud ?

Le Juriste que je suis, véritable analphabète de l’économie, émet ses plus vives réserves…

L’analphabète de l’économie que je suis, est quand même conscient de ce que les pays francophones du Sud, et même du Nord ont besoin d’investissements massifs pour doper la croissance, moteur de l’emploi…

L’analphabète de l’économie que je suis est conscient de ce que les investissements ne peuvent se déployer que dans des cadres réglementaires attractifs et stables où prévalent un minimum de sécurité juridique et un minimum de sécurité judiciaire…

L’analphabète de l’économie que je suis, est conscient de ce que le droit est un facteur essentiel du processus d'émergence, dans la mesure où la garantie effective de L'ÉTAT DE DROIT et la prise en compte de l'efficacité économique du droit sont des éléments essentiels pour établir ou rétablir la confiance des acteurs économiques, qu'ils soient domestiques ou étrangers, et assurer la viabilité des programmes de développement…

L’analphabète de l’économie que je suis, est conscient de ce que la décision d’investir est fonction de la perception qu'ont les entrepreneurs du climat des affaires dans l’Etat où ils entendent s’établir…

Le Juriste que je suis, l’Avocat que je suis, affirme que la porte d’entrée de l’investissement dans la francophonie du Sud est l’Avocat.

La première personne à laquelle s’adresse celui qui veut investir dans un domaine est et doit être l’Avocat…

C’est à lui qu’il revient de faire, à l’intention de son client, potentiel investisseur, une présentation objective du cadre juridique existant et de lui fournir tous les outils juridiques standards nécessaires à la protection et à la promotion de son investissement…

N’est-ce pas à nous, mes chers Confrères d’effectuer toutes les « *due diligences* » pour utiliser une expression française bien de chez nous ?

N’est-ce pas à nous Avocats, architectes des structures juridiques des entreprises de conseiller les potentiels investisseurs sur la forme sociale de leur future entité ?

N’est-ce pas à nous Avocats, de leur suggérer le recours à telle ou telle disposition fiscale de la charte ou du code des investissements,

**Mes très chers Confrères,**

Ce rôle d’accompagnement de l’investisseur que nous jouons au seuil de sa prise de risque, est essentiel…

Au service de notre client, assurément…

Au service du développement économique de nos contrées, probablement…

Ce rôle implique de notre part un minimum de compétence, et nous devons sans relâche nous remettre à niveau

En amont de l’investissement – je viens de l’indiquer - le rôle de l’Avocat est important…

Il va le devenir davantage dans la vie de l’entreprise…

C’est à nous Avocats, qu’il reviendra de prescrire à nos clients, les modes amiables ou alternatifs de règlement des différends…

C’est à nous Avocats, qu’il appartiendra de limiter les aléas et autres dangers que la corruption endémique dans nos systèmes judiciaires, fait peser sur la survie des entreprises…

Défendre nos clients en justice, qu’il s’agisse de particuliers ou d’entreprises, s’assimile de plus en plus au tiercé ou au quarté…

Je ne suis pas un adepte de la Justice prédictive, loin s’en faut…

Mais je suis de ceux qui pensent que les Avocats devraient pouvoir raisonnablement indiquer à leurs clients, toutes choses égales par ailleurs, quelles pourraient être leurs chances de gagner ou de perdre le procès…

Les seuls à pouvoir aujourd’hui se livrer à cet exercice, sont les Magistrats.

Et cela doit changer…

Nous, Avocats francophones pouvons changer les choses…

Nous, Avocats francophones devons changer les choses…

Nous, Avocats francophones, devrons nous réarmer de cette valeur ajoutée que constitue notre solide déontologie commune, pour extirper du monde judiciaire, la corruption…

Monsieur le **Bâtonnier GASTON,** futur Président de notre Conférence,

Vous avez fraternellement autorisé le grand frère que je suis, à vous prodiguer des conseils…

Je ne résiste pas à ce plaisir, à ce devoir, et je vais donc commencer maintenant.

Rassures toi **STANLEY**, c’est le seul conseil que je te donnerai en public… Assures-toi cependant auprès de nos déontologues, que ce que je vais te suggérer ne contrevient pas à nos règles éthiques…

La lutte contre la corruption en milieu judiciaire doit être une œuvre commune…

Tout a été essayé ou presque…

Il va falloir à présent faire preuve d’imagination…

Dans la mesure où corruption et injustice, corruption et mauvaise décision de justice vont de pair,

Pourquoi la CIB ne décernerait-elle pas chaque année, à l’occasion de ses congrès annuels, des prix aux personnes en charge de la reddition de la Justice dans l’espace francophone, dont les décisions n’auront pas à être commentées, tant elles seront insusceptibles de se rattacher d’une manière ou d’une autre, à un quelconque bloc de légalité.

Naturellement, je suggère que ceux qui concourent à la reddition de ces décisions iniques, s’il s’agit de Confrères, soient également primés…

Si cette idée fait son chemin, et si vous n’y voyez pas d’inconvénient,

**Monsieur le Secrétaire Général de la Conférence**

Je serai disponible pour offrir un peu de mon temps, et animer avec celles et ceux qui le voudront bien, une revue dédiée à la lutte contre la corruption en milieu judiciaire que nous pourrions baptiser **LE BETISIER DES PALAIS DE JUSTICE FRANCOPHONES**

**Mes chers Confrères,**

Pour contribuer efficacement au développement économique et social de nos contrées, les Avocats francophones devront ne rien céder pour s’assurer que les droits et libertés de chaque citoyen soient effectivement garantis

Pour contribuer efficacement au développement économique et social de nos contrées, les Avocats francophones devront être en mesure de rassurer les potentiels investisseurs sur la stabilité juridique, c’est-à-dire la permanence des normes, et la fiabilité de la Justice, c’est-à-dire son indépendance, son accessibilité et sa célérité.

Pour contribuer efficacement au développement économique et social de nos contrées, les Avocats francophones devront être en mesure d’inciter les décideurs politiques à aller encore plus loin dans la rationalisation et la simplification des procédures de création d'entreprises.

Pour contribuer efficacement au développement économique et social de nos contrées, les Avocats francophones devront plaider pour que les mécanismes d’intégration sous régionale soient améliorés, y compris la libre circulation des personnes et des biens… Je pense singulièrement à l’Afrique Centrale…

Ce ne sont là que des exemples de ce qui peut receler notre expertise…

**Le DROIT,**

**Monsieur le Président de la République,**

**Mes très chers Confrères,**

Doit être replacé au centre de tous les dispositifs de lutte contre la pauvreté, au centre de tous les programmes économiques d’émergence…

Au-delà du conseil que nous, Avocats donnons aux entreprises qui créent la richesse,

Au-delà de la défense de leurs intérêts, que ce soit en justice étatique ou en justice arbitrale,

Et par conséquent au-delà des strictes exigences de sécurisation juridique et judiciaire des investissements,

Les Avocats que nous sommes, ne devrions-nous pas nous assigner comme responsabilité, en tant que juristes, de faire émerger un droit original qui puiserait ses sources dans notre mode de vie et qui serait donc capable de répondre encore plus efficacement aux aspirations profondes des peuples auxquels nous appartenons ?

**LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL PAR LE DROIT** est le défi majeur de la francophonie, et particulièrement de celle du Sud.

**Mes chers Confrères d’Haïti, de la Guyane, des Antilles,**

"***Le droit, la règle commune, plus que la seule monnaie, constitue le vrai ciment des nations***".

Ainsi s’exprimait un des pères fondateurs de l’OHADA, et donc ancêtre de l’OHADAC, le regretté Président **KEBA MBAYE…**

Notre destin commun réside probablement dans le Droit.

Sachons-nous en souvenir tout le temps…

Je vous remercie

**Bâtonnier Jackson Francis NGNIE KAMGA**

**Président en exercice de la Conférence Internationale des Barreaux de Tradition Juridique Commune**